

TRAFFIC

Royal Botanic Gardens
Kew

Décembre 2024

NOTE POLITIQUE

SUR LES PLANTES MÉDICINALES
ET AROMATIQUES DE
MADAGASCAR



**UK International
Development**

Partnership | Progress | Prosperity

PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES PLANTES MÉDICINALES ET AROMATIQUES (PMAs)¹ ENDÉMIQUES ET DE GRANDE VALEUR DE MADAGASCAR



Madagascar abrite au moins 14 000 espèces végétales, dont 85 % sont endémiques (Ramananjahary et al., 2010). Environ 4 000 espèces auraient une valeur médicinale, et 60 % sont endémiques au pays (Anon., 2006 ; Rafidison et al., 2019). Sur près de 150 espèces commercialisées, 125 sont récoltées dans la nature et 60 espèces sont commercialisées au niveau international (Ratsimbazafy et al., en prép.). Ces espèces sont collectées par les communautés locales cueilleurs, rémunérées entre 47 et 50 USD mensuel. Le salaire minimum mensuel est fixé à 54 USD (décret N°2023-563 du 17 mai 2023).

Bien que les plantes médicinales de Madagascar soient commercialisées depuis la période coloniale, la pandémie de COVID-19 a provoqué une explosion sans précédent de ce commerce, avec de nouveaux acteurs impliqués et une augmentation de l'exploitation d'espèces spécifiques (Ratsimbazafy et al., en prép.). L'exploitation et le commerce sont répandus dans tout le pays, ainsi, il est crucial que ça soit réglementé et contrôlé pour assurer la pérennité des espèces et le moyen de subsistance de ceux qui sont impliqués.

ELUCIDER LA DYNAMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DU COMMERCE

Afin de fournir une compréhension de base sur la dynamique de l'exploitation et du commerce des PMAs de Madagascar, et de mettre la lumière sur l'effectivité et l'efficacité de la politique de gouvernance et de la réglementation de ce secteur, TRAFFIC, en collaboration avec Kew Madagascar Conservation Centre, a mené une évaluation de l'exploitation et du commerce des plantes médicinales de Madagascar, y compris

l'analyse de la durabilité de l'exploitation selon la méthodologie de Rosser et Haywood (2002) sur l'émission d'un avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Cette évaluation comprend l'identification des espèces commercialisées, les volumes commerciaux, les variations de prix et, dans la mesure du possible, l'analyse de la répartition des revenus tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Selon les données statistiques recueillies

auprès des institutions gouvernementales, entre 2018 et 2023, environ 120 000 tonnes de plantes ont été récoltées et le pays en a exporté 38 000 tonnes durant la même période, soit 6 300 tonnes par an, avec une valeur moyenne annuelle déclarée de 68 millions de dollars (INSTAT, 2023). Les espèces les plus commercialisées incluent : *Adansonia grandidieri*, *Aloe macroclada*, *Catharanthus roseus*, *Camphora officinarum*, *Cedrelopsis grevei*, *Centella asiatica*, *Cinnamomum camphora*, *Cinnamosma fragans*, *Cryptocarya agathophylla*, *Drosera madagascariensis*, *Prunus africana* et *Uncarina stellulifera*.

Cette évaluation a révélé plusieurs problématiques propres au secteur :

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable occupe une place centrale dans la gouvernance du secteur des plantes médicinales. Cependant, l'analyse des textes réglementaires de chaque ministère impliqué (Environnement, Commerce et Santé) a fait émerger et de manque de clarté quant aux rôles de chaque institution par rapport à la délivrance de divers documents, tel que les permis de collecte, les autorisations de transport, les permis d'exportation constituant ainsi un défi important pour les autorités gouvernementales impliquées dans l'application des lois (Ratsimbazafy et al., en prép.).
- Les agents en charge de l'application des

lois manquent de connaissances et de compréhension des réglementations et des procédures concernant l'exploitation, le transport, la transformation, le commerce et l'exportation des plantes médicinales.

- Les agents de contrôle disposent de compétences limitées en matière d'identifications des espèces
- Il existe un faible niveau de coordination entre les agents en charge de la gestion et de contrôle de l'exploitation et du commerce.
- Il y a un manque de personnel et d'infrastructures pour gérer et réglementer le secteur.
- Il n'existe aucun système de traçabilité pour surveiller la cueillette, le transport, la transformation et le commerce des PMAs.
- Il existe un faible niveau de sensibilisation à la valeur environnementale, sociale et économique des plantes médicinales.

Ces défaillances facilitent l'exploitation et le commerce illicites, non réglementés et incontrôlés. Parmi les 154 vendeurs² interrogés par le projet, 75 % ont déclaré qu'ils opèrent d'une manière informelle, et n'ont pas entrepris les procédures administratives requises, ils sont dépourvus des documents officiels pour justifier la légalité de leur activité. Au niveau de la transformation, sur 46 personnes interrogées, 65% ne disposent pas des documents administratifs requis dans le cadre de leur activité.

¹ Le terme plantes médicinales et aromatiques (PMAs) fait référence à un groupe de plantes sauvages récoltées et utilisées en médecine et en aromathérapie, mais qui sont souvent également utilisées par d'autres secteurs industriels, par exemple l'alimentation, les boissons et la cosmétique (Timoshyna et Drinkwater, 2021).

² Ce sont des vendeurs de plantes médicinales bruts ou semi-transformés au niveau des marchés dans les villes ciblées par le projet pour les enquêtes : Ambositra, Antananarivo, Antsirabe, Mahajanga, Moramanga, Morondava



Fruit de baobab (*Adansonia digitata*)

LE COMMERCE INCONTRÔLÉ ET NON SURVEILLÉ MET LES ESPÈCES À RISQUE

D'après plusieurs experts, au cours des dernières décennies, l'exploitation et le commerce incontrôlés et non durables des PMA par les entreprises pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques serait en partie responsable du déclin de la diversité biologique de Madagascar (Rakotoarisoa, comm. pers. à TRAFFIC, 2020). On peut donc considérer que de nombreuses espèces de plantes médicinales seraient menacées par l'exploitation et le commerce non durables, et que le secteur ne parvient pas à bénéficier de manière adéquate aux communautés locales qui en dépendent pour leur subsistance (Rakotoarisoa, comm. pers. à TRAFFIC, 2020).

Sur la base de la liste des espèces les plus commercialisées, fournie par les parties prenantes et sur la base du statut de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), quatorze espèces ont été sélectionnées pour une analyse détaillée de la durabilité de l'exploitation et du commerce. Cette analyse était basée sur des recherches documentaires, des enquêtes au niveau des habitats des espèces et des consultations d'experts. Les données compilées à l'aide de la méthodologie mentionnée ci-dessus ont été analysées à l'aide des lignes directrices et critères de l'ACNP de l'UICN (Rosser & Haywood, 2002). L'analyse a révélé que le prélèvement et le commerce de la plupart des espèces

sélectionnées ne sont pas durables. Les principales raisons en sont la répartition limitée des populations, les faibles taux de régénération, les pratiques de récolte non durables, les systèmes inadéquats de surveillance et de contrôle des récoltes et la menace liée aux changements d'utilisation des sols, pour l'agriculture, l'exploitation minière ou les feux de brousse. Outre le plan de gestion de l'espèce *Prunus africana* élaboré en 2003 et revisité en 2020 (Ramamonjisoa, 2020), Madagascar ne dispose pas de plans de gestion pour les autres espèces de PMA. De plus, on constate une déficience de connaissances concernant l'état des populations de la plupart des espèces faisant l'objet du commerce (Ratsimbazafy *et al.*, en préparation).

Selon l'analyse ACNP, l'exploitation et le commerce national et international de neuf espèces est préjudiciable à la survie de ces espèces. Ainsi, il faudrait réévaluer leur statut de conservation afin de mieux orienter l'élaboration de mesures appropriées de conservation et d'assurer leur survie à long terme. Ces espèces sont : *Adansonia grandidieri*, *Aloe macroclada*, *Cedrelopsis grevei*, *Cinnamosma fragans*, *Cryptocarya agathophylla*, *Drosera madagascariensis*, *Prunus africana*, *Uncarina stellulifera*, *Vanilla madagascariensis* (Ratsimbazafy *et al.*, en prép.).

LES OPPORTUNITÉS EXISTANTES

Malgré les problèmes mentionnés, l'analyse de l'avis de commerce non préjudiciable a révélé que sur les quatorze espèces sélectionnées pour l'analyse, cinq espèces sont exploitées durablement, en raison de leur large distribution, de leur taux de régénération élevé et de leur résilience biologique. Ces espèces sont *Camphora officinarum*, *Catharanthus roseus*, *Centella asiatica*, *Harungana madagascariensis*, *Tambourissa Thovenotii*. Ces espèces sont très recherchées sur les marchés internationaux, avec pour principales destinations le Viet Nam, l'Inde, la France, l'Espagne et la Belgique (INSTAT, 2023). Pour la seule année 2023, la valeur déclarée de l'exportation de feuille brute de *Centella asiatica* de Madagascar s'élève à 8 millions de dollars (INSTAT, 2023).

LES BÉNÉFICES SONT INÉQUITABLEMENT RÉPARTIS ENTRE LES PARTIES PRENANTES.

À Madagascar, plus de 70% de la population utilise des plantes médicinales pour se soigner (OMS, 2020 ; MESUPRES, 2015). Selon l'entretien réalisé avec 84 cueilleurs dans la région Alaotra Mangoro, la cueillette des plantes médicinales est devenue une source de revenus essentielle pour de nombreux ménages ; ceci est particulièrement important pour les cueilleurs de *Centella asiatica* puisque 73 % de ceux qui ont été interrogés ont déclaré qu'ils dépendent entièrement de la récolte de cette espèce pour leur subsistance pendant la période de soudure (environ d'octobre à mars).

Comme mentionné ci-dessus, pour 2023 seulement, la valeur déclarée de l'exportation de feuilles séchées de *Centella asiatica* de Madagascar était près de 8 millions de dollars (INSTAT, 2023). Or, selon l'enquête menée entre septembre et novembre 2023 auprès de 45 cueilleurs de la région d'Alaotra Mangoro, 85% des cueilleurs interrogés gagnent entre 2 et 2,50 dollars par jour. Cela équivaut au prix payé par les intermédiaires pour un kilogramme de feuilles séchées. À titre de comparaison, le prix FOB par kilogramme payé par le premier importateur dans les pays de destination se situe entre 6,50 et 10 USD. À l'échelle internationale, un pot de crème de 100 ml, fabriqué à partir d'un kilogramme de feuilles séchées, serait vendu jusqu'à 105 USD aux consommateurs finaux (Anon., 2024).

Le décret national qui régit l'accès et le partage des avantages (APA) issus de l'utilisation des ressources génétiques a été promulgué en 2017. Sur cette base, l'autorité nationale compétente pour l'APA, en collaboration avec le MEDD, est en train d'intégrer l'APA dans la réglementation des collectes des produits forestiers non ligneux (PFNL) y compris les PAMs. Cependant, sa mise en œuvre se heurte à des obstacles. Bien que Madagascar ait déjà signé deux accords APA, ils restent volontaires et les acheteurs internationaux compensent volontairement les communautés locales, détenteurs des connaissances traditionnelles.



Feuilles séchées de plantes médicinales vendues au marché de Moramanga

LA CHAÎNE DE VALEUR DE CENTELLA ASIATICA À MADAGASCAR

**2-\$2.50
PAR JOUR**

est ce que plus de 85%
des **récolteurs** gagnent
pour leur travail.

**PRIX
BAS**

sont payés pour les
feuilles séchées par
des **intermédiaires** aux
récolteurs.

**\$6.50-\$10
LE KILO**

représente le prix de
vente des feuilles par
les **exportateurs**.

\$105

est le prix de vente
au détail d'un pot de
100 ml de **crème à la
Centella asiatica**.

RECOMMANDATIONS

POUR PROMOUVOIR LE COMMERCE DURABLE ET ÉQUITABLE DES PMA_s DE MADAGASCAR

Un atelier multiacteur qui a rassemblé soixante participants issus d'un large éventail du secteur des plantes médicinales a été organisé les 13 et 14 août 2024 afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre sur la période de cinq ans allant de 2024 à 2029 pour promouvoir l'exploitation et le commerce durable des PMA. Ces actions vont de la révision des textes juridiques à la recherche scientifique, en passant par la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs et des institutions.

1. ACTIONS VISANT À RENFORCER LE CONTRÔLE ET LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET DU COMMERCE

Les recommandations suivantes s'adressent au ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et aux bailleurs potentiels:

- Réformer et mettre à jour les textes juridiques sur l'exploitation et le commerce des PMA, en les mettant au même niveau que les produits forestiers plutôt que des produits d'accessoires de forêts.
- Harmoniser les procédures de récolte, de collecte, de transport et de délivrance des autorisations et de permis aux niveaux local, provincial et national, car actuellement chaque direction régionale a sa manière de procéder.
- Digitaliser les procédures d'autorisation

et de délivrance de permis pour garantir un traitement efficace et efficient des dossiers et améliorer la traçabilité.

- Renforcer les capacités des agents gouvernementaux sur : les procédures applicables ; l'identification des espèces et ; les techniques de contrôle de l'exploitation et du commerce.
- Élaborer un outil d'identification des espèces de plantes médicinales, surtout celles qui sont à risque.
- Élaborer un guide sur les réglementations, autorisations et permis requis pour la cueillette, la collecte, le transport, le commerce, la transformation et l'exportation des PMA.



L'Allée des Baobabs, Madagascar

2. ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET LES PRATIQUES DURABLES.

Les recommandations suivantes s'adressent au MEDD:

- Utiliser les normes et guides existants pour mieux orienter la réflexion sur le développement d'un système de contrôle pour assurer la durabilité de l'exploitation et du commerce des PMAs.
- Promouvoir l'utilisation du système de certification dans le secteur des PMAs.

Les recommandations suivantes s'adressent au MEDD, au ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation, et au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique:

- Restructurer la gouvernance du secteur des PMAs notamment via la réactivation du Comité de Coordination des PMAs (CCM), qui a vu le jour en 1992 mais n'a fonctionné que d'une courte durée. Sous la direction du MEDD, le CCM supervisera la mise en œuvre du plan de gestion de chaque espèce commercialisée afin de garantir la durabilité du commerce et une répartition équitable des bénéfices.

Les recommandations suivantes s'adressent au MEDD, aux institutions de recherche et aux partenaires techniques et financiers concernés:

- Mener une évaluation détaillée des ressources biologiques et mettre à jour le statut de conservation des espèces identifiées comme étant fortement commercialisées et dont le commerce est préjudiciable à la survie de l'espèce.
- Élaborer un plan de gestion de la biodiversité pour les espèces prioritaires identifiées comme étant à risque.
- Promouvoir le commerce légal d'espèces

de substitution afin de réduire les pressions sur les espèces identifiées comme espèces à risque.

- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur sur les pratiques durables introduites par FairWild et l'UEBT (Union for Ethical BioTrade).
- Rehausser la visibilité des PMAs de Madagascar et l'importance des pratiques commerciales durables et équitables à travers des foires nationales et des documentaires télévisés.

Les recommandations suivantes s'adressent aux opérateurs du secteur des PMAs:

- Mettre en œuvre des pratiques durables qui respectent les communautés de cueilleurs et la biodiversité pour assurer la durabilité de la filière.
- Renforcer la capacité des partenaires locaux, tels que les associations ou coopératives de cueilleurs, en matière de pratiques durables.
- Participer à des événements internationaux sur le commerce équitable pour accroître les opportunités de marché, l'expérience et la connaissance des pratiques durables.

Les recommandations suivantes s'adressent au Secrétariat CITES:

- Fournir un soutien technique et financier à Madagascar pour élaborer un plan de gestion pour *Adansonia grandidieri* et *Aloe macroclada*, deux espèces endémiques de Madagascar et très recherchées sur les marchés nationaux et internationaux, par exemple dans le cadre du « CITES Tree Species Programme ».



Récolte de *Centella asiatica* à Moramanga

3. ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR UN PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ENTRE LES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DES PMAs

Les recommandations suivantes s'adressent au MEDD:

- Plaider pour l'adoption d'un texte pour mettre en œuvre le décret APA (Décret N° 2017 – 066 du 31/01/2017)
- Renforcer la capacité institutionnelle de l'Autorité nationale compétente APA (ANC) et élargir ses compétences au niveau régional pour faciliter la communication et l'inclusion du permis APA dans le système de délivrance de permis des DREDD.
- Établir un mécanisme pour récupérer les avantages monétaires du contrat APA et garantir une gestion transparente des fonds.
- Renforcer le cadre juridique APA pour assurer la reconnaissance des droits des communautés locales, des détenteurs de connaissances traditionnelles et des gestionnaires ou résidents des territoires où les ressources génétiques sont récoltées.
- Renforcer la capacité des agents forestiers à intégrer les réglementations APA dans les autorisations de récolte et de commerce et dans les procédures de délivrance des permis.
- Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur des PMAs sur l'APA.

Les recommandations suivantes s'adressent aux opérateurs du secteur des PMAs:

- Investir davantage dans la mise en œuvre d'un système de traçabilité pour aider le MEDD à assurer la durabilité et l'équité tout au long de la chaîne de valeur.
- Explorer les opportunités et adopter un système de certification pour garantir un

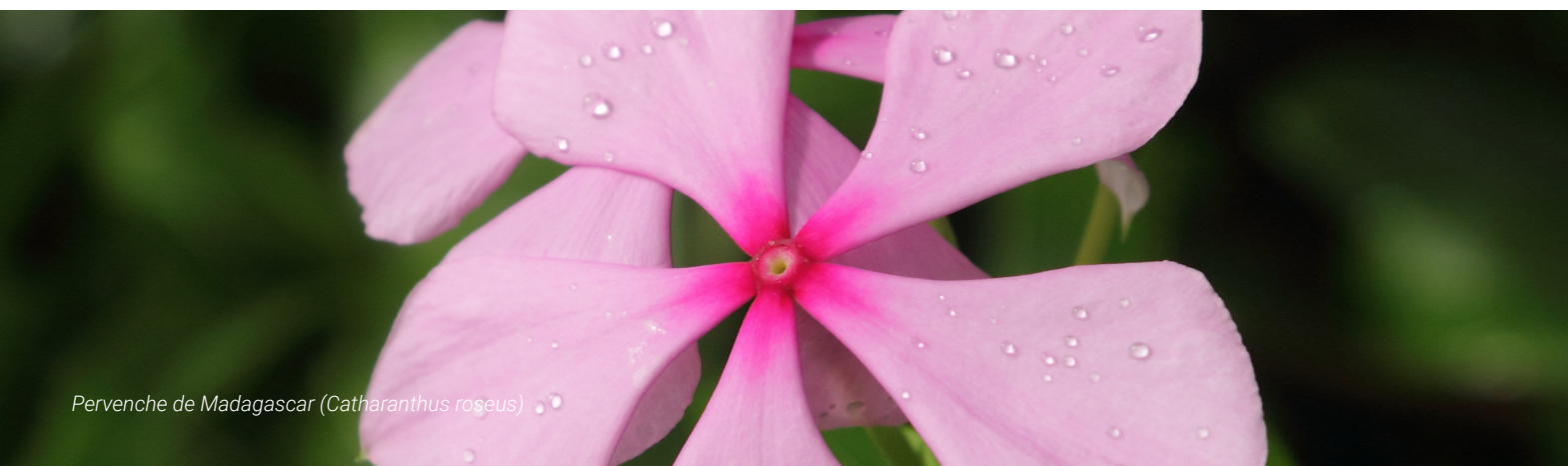
approvisionnement responsable et une activité durable et équitable.

Les recommandations suivantes s'adressent aux communautés locales de cueilleurs (représentés au sein d'un organisme communautaire ou d'association de cueilleurs):

- En collaboration avec le MEDD et avec le soutien des ONG de conservation, développer un protocole national pour garantir le respect des droits coutumiers et un partage équitable des bénéfices par les opérateurs du secteur des PMAs.
- Établir un comité national de communautés de cueilleurs pour superviser les négociations sur l'APA et garantir un partage équitable des bénéfices.

Les recommandations suivantes s'adressent aux gestionnaires d'aires protégées et aux ONG de conservation:

- Renforcer les capacités des organisations communautaires en matière d'établissement et de négociation d'un contrat APA.
- Établir la confiance entre l'industrie et les organisations communautaires tout au long de l'élaboration d'un accord APA et garantir que les organisations communautaires reçoivent des bénéfices équitables de l'exploitation et du commerce des PMAs.
- Sensibiliser les opérateurs du secteur des PMAs aux droits coutumiers relatifs à la cueillette et au commerce de ces ressources.



Pervenche de Madagascar (*Catharanthus roseus*)

REMERCIEMENTS

Ce projet est financé par le Gouvernement du Royaume-Uni à travers l'Illegal Wildlife Trade Challenge Fund (IWTCF) et mis en œuvre par TRAFFIC en partenariat avec Kew Madagascar Conservation Centre.

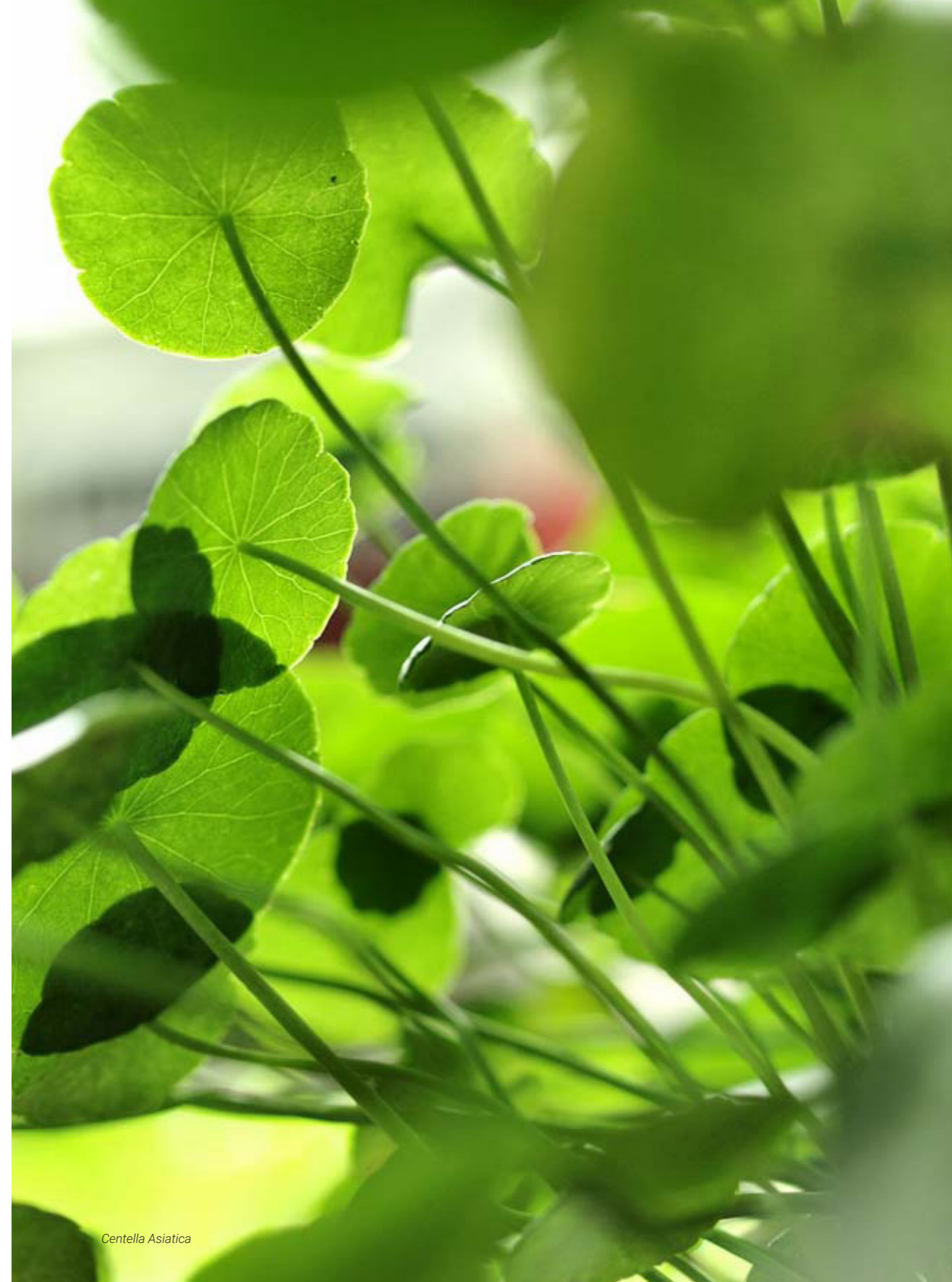
RÉFÉRENCES

- Anon. (2024). Humasana. https://www.humasana.com/fr/centella-asiatica-creme-raffermissante_p1673902393?campaign=FA5TBKI&gad_source=1&gclid=CjwKCAjwooq3BhB3EiwAYqYoEtEvkmt3LgP5EW9CMxUQILip6VjL7rJocjxUsnMeE0tHzQHPq28RoCAQgQAvD_BwEhttp://www.ccs.neu.edu/home/1pb/mud-history.html. Viewed 24 December 2023.
- Anon., IK Notes report, N19, 2006
- INSTAT, DSE, SSES, COMEXT, 2023. Exportation des plantes médicinales à Madagascar entre 2018 et 2023.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES), Plan directeur de la recherche sur la santé et la biodiversité 2015-2019 élaboré avec la collaboration du ministère de la santé publique, avec la coopération du projet PARRUR, décembre 2015, p.12
- World Health Organization. (2013).
- WHO traditional medicine strategy: 2014-2023. World Health Organization. <https://iris.who.int/handle/10665/92455> Viewed on 22 September 2023
- Rafidison, V., Ratsimandresy, F., Rakotondrajaona R., Rasamison V., Rakotoarisoa M., Rakotondrafara, A., Rakotonandrasana S. R. (2019). Synthèse et analyse de données sur les inventaires de plantes médicinales de Madagascar. *Ethnobotany Research & Applications* 18 :40 (2019).
- Ramamonjisoa, L. R. (2020). État des lieux sur les travaux scientifiques réalisés sur *Prunus africana* et élaboration d'un plan de recherche pour Madagascar. https://cites-tsp.org/sites/default/files/project_files/2023-01/Rapport_Etat_des_lieux_Recherche_Prunus_Madagascar.pdf. Consulté le 4 mars 2024.
- Ramananjanahary, R. H., Fraiser, CL, Lowry II, P., Rajaonary, F.A, Schatz,GE., 2010. Madagascar's endemic plant families: species guide. Missouri Botanical Garden, Madagascar Research and Conservation program, Antananarivo.
- Ratsimbazafy C., Newton D., Rakotonirina N., Rakotonasolo F., Rakotoarisoa A., Ranaivoson S., Andriamiadana S., (In prep). La dynamique du commerce et de l'exploitation des plantes médicinales de Madagascar.
- Rosser, A. R. and Haywood, M. J. (Compilers) (2002). Guidance for CITES Scientific Authorities: Checklist to assist in making non-detriment findings for Appendix II exports. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Xi + 146pp.
- Timoshyna, A. & Drinkwater, E. 2021. Targeting Natural Resource Consumption (TNRC) Topic Brief: Understanding corruption risks in the global trade in wild plants. Switzerland, WWF. <https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1424/files/original/Topic-Brief-Understanding-corruption-risks-in-the-global-trade-in-wild-plants.pdf?1611080665>. Viewed 21 March 2024.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

COVERTURE - *Droser madagascariensis* Krzysztof Golik / Wikimedia

- 3 T. Razafimanantsoa / TRAFFIC
- 4 Ton Rulkens / Wikimedia
- 5 T. Razafimanantsoa / TRAFFIC
- 7 Ralph Kränzlein / Flickr
- 8 C T Johansson / Wikimedia
- 9 T. Razafimanantsoa / TRAFFIC
- 11 Suatu Ketika / Flickr



Centella Asiatica

DÉCEMBRE 2024

TRAFFIC EST UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE DE
PREMIER PLAN TRAVAILLANT AU NIVEAU MONDIAL POUR GARANTIR
QUE LE COMMERCE DES ESPÈCES SAUVAGES SOIT LÉGAL ET DURABLE,
DANS L'INTÉRÊT DE LA PLANÈTE ET DES POPULATIONS.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

TRAFFIC

David Attenborough Building,

Pembroke Street

Cambridge

CB2 3QZ, UK

Organisme de bienfaisance enregistré au Royaume-Uni sous le numéro 1076722,
société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro 3785518.

Financé par le gouvernement du Royaume-Uni
via l'Illegal Wildlife Trade Challenge Fund



**UK International
Development**

Partnership | Progress | Prosperity

TRAFFIC

Royal Botanic Gardens
Kew

TRAFFIC
+44(0)1223 331 997
traffic@traffic.org
traffic.org